



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

RÉSOLUTION n° 2020 – 06

Location d'engins avec chauffeur

Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;

Vu l'avis favorable rendu en commission d'appel d'offres le 14 mai 2020 ;

Sur le rapport du Directeur général et après en avoir débattu ;

Le Conseil d'administration,

Autorise le Directeur général ou son délégataire à signer le marché avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET